

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR-ET-CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY

SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Achat de denrées alimentaires pour les cantines scolaires - Année 2026 - Marché 2025.08

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2125-1-1° et R 2162-1 à R 2162-6, L 2123-1 et R 2123-1-1° ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services ;

Considérant l'accord cadre à bons de commande, passé en procédure adaptée, relatif à l'achat de denrées alimentaires pour les cantines scolaires, pour l'année 2026 ;

Considérant les besoins en denrées alimentaires du service scolaire pour l'année 2026.

- DECIDE -

Article 1er : un marché est conclu avec les fournisseurs suivants pour l'achat de denrées alimentaires pour l'année 2026 :

- lot 1 (produits laitiers, beurre, oeufs) : GUILMOT GAUDAIS, domicilié zac des Fougerolles à La Ville aux Dames (37700)
- lot 2 (épicerie, conserves, desserts, biscuiterie, féculents, boissons, huiles) : PRO A PRO, domicilié 18 rue André Petit à Chalette sur Loing (45120)
- lot 3 (surgelés, patisseries, crèmes glacées) : DISVAL, domicilié 47 rue du Clos Renard à Chateauneuf sur Loire (45110)
- lot 4 (viande de boucherie) : SA Chateauroux Viande domiciliée ZI 10 bis Boulevard D'Anvaux BP 241 Chateauroux (36005)
- lot 5 (charcuterie) : DISVAL, domicilié 47 rue du Clos Renard à Chateauneuf sur Loire (45110)
- lot 6 (fruits et légumes) : Mars Fruit domicilé Allée du Clos Jacquet Le poinçonnet (36330)
- lot 7 (volailles) : S.D.A., domicilié ZI de l'Hermitage, BP 123 à Ancenis (44154)
- lot 8 (poisson frais) : Cap Marée Atlantique domicilié 12 rue des Entrepreneurs Coueron (44220)
- lot 9 (pâtisseries surgelées) : SAS Terra Ceres domiciliée Parc de Contres Agro 17 rue des Entrepreneurs Le Controis en Sologne (41700)

Article 2 : La dépense en résultant, soit un montant total maximum de 218 000 euros ht, sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La Direction générale des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,



M. Jeanny LORGEOUX

A blue ink signature of the name "M. Jeanny LORGEOUX".

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : - 3 DEC. 2025

Publié ou notifié le : - 4 DEC. 2025

Date de mise en ligne sur le site internet : - 8 DEC. 2025